

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

....23.....

Conseillers en

fonction :

....23.....

présents :

....19.....

Séance ordinaire du 19 juin 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

+ 3 procurations de vote

Point 5 : Label Lire et faire lire

La commune de Lampertheim souhaite obtenir le label « **Ma commune aime lire et faire lire** ».

Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- **Communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme** : Apparition dans la revue mensuelle de la commune, coups de cœur littéraires des bénévoles
- **Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique** : À la médiathèque Mille et une Pages de Lampertheim, conseils de lecture en littérature jeunesse, prêts de Kamishibaï avec matériel (Butaï), et carte lecteur spécifique permettant l'emprunt de 40 documents en simultanément et l'emprunt dans les 33 bibliothèques Réseau Pass'relle
- **Reconnaissant les seniors engagés dans ce bénévolat** (remise de médaille, réception, invitation aux vœux du Maire et à d'autres manifestations communales, journée des bénévoles)
- **Autre(s) à préciser :**
 - La médiathèque Mille et une Pages de Lampertheim remet ses documents désherbés à Recyclivre, société de revente de livres d'occasion. Une partie des recettes des ventes est reversée à Lire et faire Lire 67, selon une convention,
 - Interventions auprès des classes de maternelle du groupement scolaire Jean-Jacques Rohfritsch Mille et un Savoirs,
 - Développer la participation des bénévoles lecteurs aux manifestations culturelle locales,
 - Renforcement du partenariat entre la Médiathèque Frida KAHLO et la médiathèque de Lampertheim,
 - Participation à l'appel à projet « Strasbourg Capitale mondiale du livre » avec 24 actions menées sur 2024/2025.

Vu l'avis favorables des commissions réunies - Commission Sport - Culture - Associations - du 5 juin 2024.

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

ADOpte le dossier de candidature,

AUTORISE Mme le maire ou son représentant à demander le label pour une durée de 2 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire
Nathalie TROG



Pour extrait certifié conforme
Lampertheim, le 19 juin 2024

Le Maire
Murielle FABRE